

REUNION DREAL - UNICEM

L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

PRESENTATION & BILAN 2010
PROSPECTIVES 2011

LUNDI 27 JUIN 2011
SEMIDIAS

YVAIN BENZENET – CM EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DREAL MP – SCEC/DEE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction Régionale
de l'Environnement
de l'Aménagement
et du Logement
MIDI-PYRÉNÉES

L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

ORGANISATION DE LA DREAL

BILAN 2010 DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

PROSPECTIVE 2011

LE CADRAGE PREALABLE



ORGANISATION DE LA DREAL

LE SERVICE CONNAISSANCE EVALUATION CLIMAT (SCEC)

Division climat et promotion du développement durable (DCPDD)

Promotion et intégration du développement durable dans les politiques territoriales

Stratégie régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Mise en oeuvre régionale du Grenelle de l'Environnement

Division systèmes d'information (DSI)

Gestion du système d'information et de documentation

Observation et gestion des données statistiques

Collecte et administration des données

Division économie et qualité de la construction (DEQC)

Animation des réseaux professionnels dans le domaine du BTP

Contrôle et amélioration de la qualité de la construction

Mise en oeuvre de la stratégie ministérielle dans le domaine de la politique immobilière de l'Etat

Division évaluation environnementale (DEE)



ORGANISATION DE LA DREAL

LA DIVISION EVALUATION ENVIRONNEMENTALE (DEE)

MISSIONS

Expertise des enjeux environnementaux

Evaluation environnementale sur les projets, les plans et les programmes

Rédaction de l'avis de l'Autorité Environnementale

Formation des commissaires enquêteurs relevant du TA de Toulouse

COMPOSITION

1 chef de division

1 chargé de mission « SCOT et PLU sensibles »

1 chargé de mission « PLU »

1 chargé de mission « plans thématiques et qualité »

1 chargé de mission « urbanisme opérationnel et infrastructures terrestres »

1 chargé de mission « hydroélectricité et aménagement de cours d'eau »

1 chargé de mission « ICPE carrières, énergie, formation des CE »

1 chargé de mission « ICPE industrielles, AFAF, PC agricoles »

ORGANISATION DE LA DREAL

L'AVIS DE L'AE SUR LES ICPE « CARRIERES »

CAS « COMPLEXES » - AVIS AE INSTRUITS PAR LE SCEC

Zones « orange » et « rouge » des SDC

Gravières d'une surface supérieure à 50 ha

Carrières de roche massive d'une surface supérieure à 10 ha

Cadrage préalable par SCEC/DEE parallèle à la recevabilité au titre des ICPE

Rédaction de l'AE et gestion de la procédure administrative par SCEC/DEE

Appui technique de l'UT

✓

CAS « SIMPLE » - AVIS AE INSTRUITS PAR LES UT

Zones « blanche » et « verte » des SDC

Gravières d'une surface inférieure à 50 ha

Carrières de roche massive d'une surface inférieure à 10 ha

Rédaction de l'AE et gestion de la procédure administrative par l'UT

Appui technique de SCEC/DEE

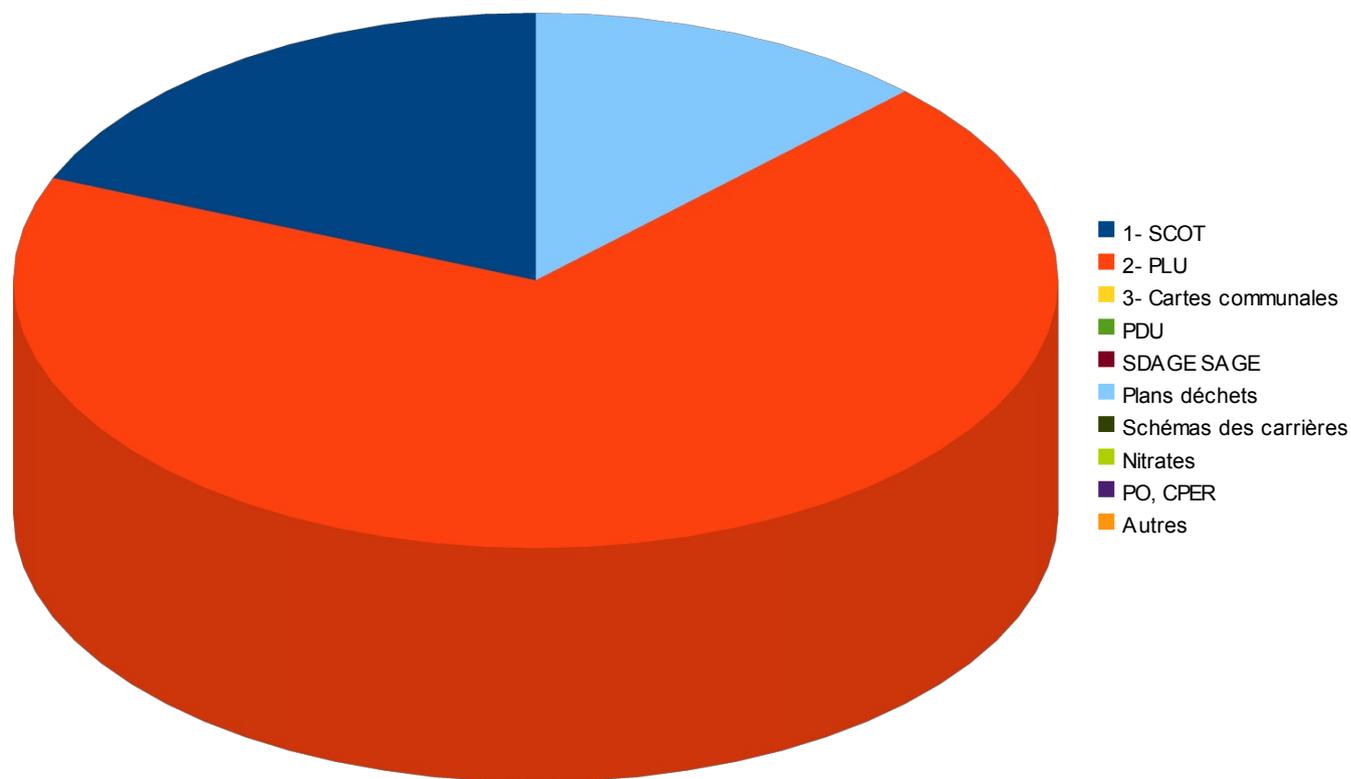
BILAN 2010 DE L'AE

AVIS SUR LES PLANS ET PROGRAMMES

16 avis de l'AE (dont 3 SCOT et 11 PLU)

7 cadrages préalables (dont SDC 46)

avis PLANS ET PROGRAMMES émis en 2010



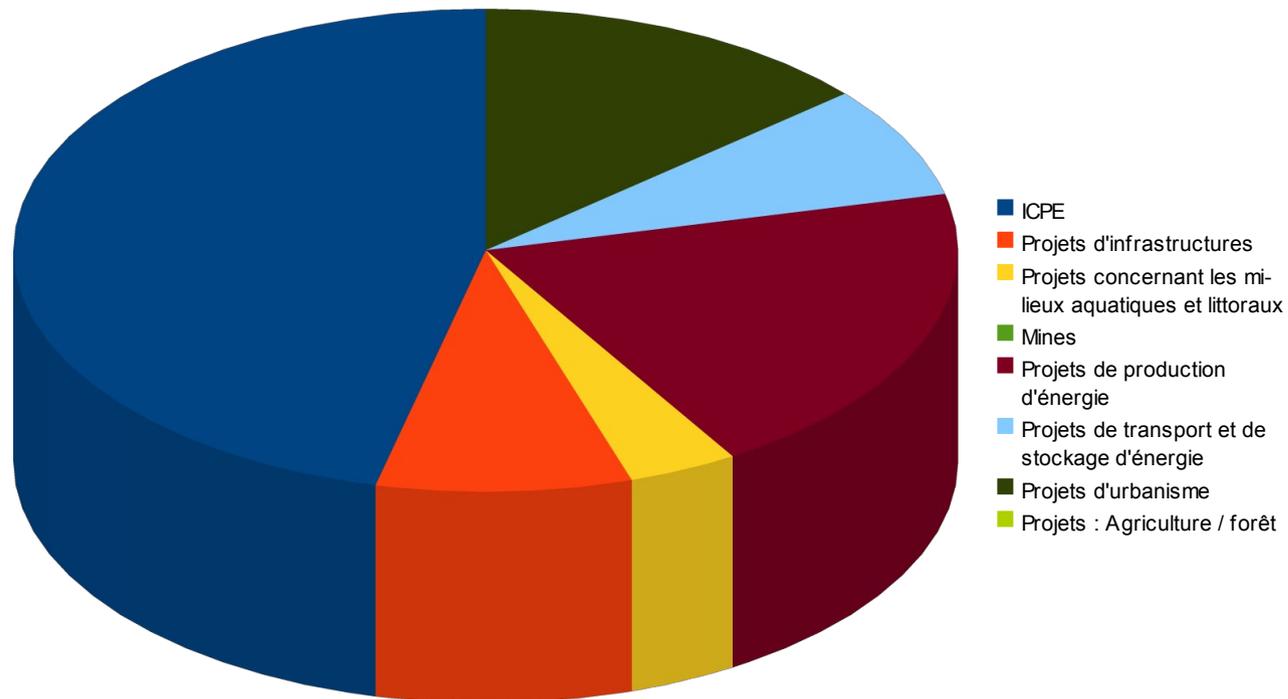
BILAN 2010 DE L'AE

AVIS SUR LES PROJETS

80 avis de l'AE (dont 11 ICPE « carrières »)

56 cadrages préalables (dont 19 ICPE « carrières »)

Avis PROJETS émis en 2010



BILAN 2010 DE L'AE

FORMATION DES CE DU TA DE TOULOUSE

368 CE inscrits sur les listes départementales (09, 12, 31, 46, 81, 82)

CYCLE DE FORMATION INITIALE

Formation de base 1: Les bases réglementaires (16 stagiaires)

Formation de base 2: La pratique de l'enquête publique (11 stagiaires)

Urbanisme 1 : Les documents de planification (11 stagiaires)

CYCLE DE FORMATION CONTINUE

Projets : Les ICPE (56 stagiaires)

Projets: Les centrales photovoltaïques au sol (60 stagiaires)

Urbanisme 1 : Les documents de planification (33 stagiaires)

Urbanisme 3 : Les PPRN (50 stagiaires)

Perfectionnement 1: La pratique de l'enquête publique (33 stagiaires)

Perfectionnement 2: La communication (68 stagiaires)

PROSPECTIVE 2011

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

CADRE GENERAL

Directive 85/337/CEE modifiée du Conseil de l'Europe du 27 juin 1985 sur l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement

TRANSPOSITION EN DROIT FRANCAIS

Décrets d'application 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'Autorité Environnementale administrative de l'État compétente en matière d'environnement

Articles L.122.1 et R.122.8 du CE : liste des projets soumis à étude d'impact

Articles R.122.1 et R.122.13 du CE : saisine de l'Autorité Environnementale sur les projets soumis à étude d'impact

L'avis de l'Autorité Environnementale porte sur l'étude d'impact et sur la façon dont le projet prend en compte l'environnement.

L'avis de l'Autorité Environnementale est joint au dossier d'enquête publique pour l'information du public sur la qualité de l'évaluation environnementale

PROSPECTIVE 2011

REFORME DE L'ETUDE D'IMPACT

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES INDUITES PAR GRENELLE II

Suppression du seuil financier (1 900 000 € HT)

Nouveaux seuils techniques

Régime du « cas par cas »

NOUVEAU REGIME DE L'ETUDE D'IMPACT (A VENIR)

Projet < seuil technique « bas » = RIEN

Seuil technique « bas » < projet < seuil technique « haut » = **CAS PAR CAS**
(dont projets soumis à enregistrement au titre des ICPE)

Projet > seuil technique « haut » = **ETUDE D'IMPACT**
(dont projets soumis à autorisation au titre des ICPE)

LE CADRAGE PREALABLE

RAPPEL

L'étude d'impact est de la responsabilité du maître d'ouvrage et doit :

- 1°) contribuer à la conception du projet*
- 2°) porter sur l'ensemble de l'opération*
- 3°) être en relation avec l'importance du projet et ses effets sur l'environnement***

L'organisation de l'étude d'impact est "codifiée" par l'article R.122.3 du CE (article R.512.6 pour les ICPE). Elle doit comporter :

0°) le cadrage préalable (facultatif mais fortement recommandé)

- 1°) l'analyse de l'état initial de l'environnement*
- 2°) la justification des choix*
- 3°) l'évaluation des incidences sur l'environnement*
- 4°) la définition de mesures correctives ou compensatoires*
- 5°) le suivi des effets sur l'environnement après réalisation*
- 6°) le résumé non technique*

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/ressources-methodologiques-a5772.html>



Ressources méthodologiques



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Qu'est-ce que le développement durable ?
- En Midi-Pyrénées
 - La stratégie de développement durable déclinée en région
 - La territorialisation du Grenelle
 - Les partenariats
 - L'administration exemplaire
 - Le bureau des associations
 - L'éducation à l'environnement pour un développement durable
 - L'évaluation environnementale régionale
 - Qu'est ce que l'Evaluation Environnementale?

Ressources méthodologiques

22 février

Ressources générales sur les études d'impact :

- [L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT](#) (format PDF - 649.9 ko) 2001 Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
- [LE CADRAGE PREALABLE](#) (format PDF - 165.4 ko) 2004, ministère de l'écologie et du développement durable
- [circulaire_1993_27099](#) (format PDF - 890.2 ko) circulaire de 1993
- [Note DREAL MP pour la prise en compte de la biodiversite dans les études d'impact](#) (format PDF - 226.7 ko)

Ressources thématiques :

Guide des études d'impact pour les ICPE élevage : [guide](#) et [annexes](#)

Haut de page

MERCI DE VOTRE ATTENTION!

